

Envoyé en préfecture le 25/05/2022

Reçu en préfecture le 25/05/2022

Affiché le

ID : 031-213101884-20220524-2022023-DE



N° 2022/023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

SEANCE DU 24 MAI 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27

Date de la Convocation

17/05/22

Date d'Affichage

31/05/22

Objet de la Délibération

Contractualisation d'un emprunt

L' an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des loisirs, sous la présidence de M. Christophe Tountevich, Maire.

Présents : Mmes et M. TOUNTEVICH, JUMEL, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEI, DAGUES BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, MARC, EVEN, RANCHET, DASSENOY, PANAVILLE, LEROUX, DOLAGBENU, CHONG-KEE, SANDOVAL.

Absents : M. et Mme LOUBEAU, VITRICE

Mme GARCIA procuration à Mme RANCHET

Mme TRIAES procuration à M. PANAVILLE

Mme DEGEILH procuration Mme SANDOVAL

M. SARICA procuration à M. DOLAGBENU

M. COMBLET procuration à Mr TOUNTEVICH

Mme MONFRAIX procuration à M. CHONG-KEE

Secrétaire : M. DAGUES-BIE

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de mettre en place le financement de l'aménagement de la plaine des sports auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Toulouse 31 selon les modalités suivantes :

Mise en place d'un prêt long terme :

- Montant : 1 200 000 €
- Durée : 20 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Taux fixe : 1,48 %
- Amortissement constant du capital : dégressif
- Frais de dossier : 1 200 €
- Parts sociales : néant

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (21 Pour, 6 Abstentions : A. Degeilh, P. Sandoval, T.Monfraix, P. Chong-Kee, L. Sarica, L. Dolagbenu).

- approuve le projet,
- autorise Monsieur le Maire à mettre en place le financement de ce projet auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Toulouse 31,
- l'autorise à signer tous les documents y afférent,
- s'engage à créer les ressources nécessaires au remboursement de ces financements.

Ainsi fait et délibéré en Mairie

Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme.

Le Maire,

Christophe Tountevich

